

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-41

Nombre de conseillers

en exercice : **12**

présents : **11**

votants : **11**

OBJET :
CONVENTION SERVITUDES ENEDIS

Date de convocation du Conseil : **10 juin 2024**

Affichée le : **10 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le : **18 juin 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie, Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, REREAU Damien, OVIDE Arnaud, POTY Michel.**

Absente : **Mme TYBULE Marie-Joe**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération du 31 octobre 2023 (N° 2023-71) autorisant :

- une convention de servitudes
- une convention de mise à disposition au lieu-dit les Voinauds,

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié.

Régularisés entre la société ENEDIS et le Maire de la commune de St Aubin de Blaye le 18 juin 2024 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune de SAINT AUBIN DE BLAYE

Section : AD n° 243, 416

Moyennant une indemnité de 250 €.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier Arnaud OVIDE au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignères Société ENEDIS, à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFANSE CEDEX (92079), 34, place des corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- FAIRE toutes les déclarations ;
 - PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

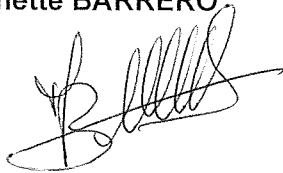
Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le 18 juin 2024

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :**

Le secrétaire de séance
Annette BARRERO



Le Maire
Arnaud OVIDE

